Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_12_02112026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 02 novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 27 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Michel MARTOIA, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Bruno DE CRECY, Christophe MILLAN, Michèle ROJAS, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Renaud VAN DUIJN pourvoir à Valérie CHALLON, Patrick GUIGNIER pouvoir à Frédéric MAUGIRON, Géraldine GROSSELLI pourvoir à Christophe MILLAN, Cécile ARNAUD pouvoir à Michèle ROJAS.

Absents : Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO

Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Délibération n° D_12_02112026

Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade sur le poste de responsable des services techniques du grade de technicien principal 2ème classe au grade de technicien principal 1ère classe

Madame le Maire rappelle les délibérations n° D_11_140920 et D_10_231120 créant le poste de responsable des services techniques à temps plein au cadre d'emplois des techniciens, grade de technicien, et la délibération n° D_06_07102024 modifiant le poste au grade de technicien principal 2ème classe.

Vu les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et aux orientations générales en matière d'avancement et de promotion professionnelle, adoptées par arrêtées en date du 17 juin 2022 ;

Vu le tableau annuel d'avancement de grade établi pour l'année 2026 par l'autorité territoriale ;

Considérant qu'un agent de la collectivité remplit les conditions d'avancement au grade de Technicien de 1ère classe au 01/01/2026 ;

Considérant qu'en raison d'une erreur matérielle et administrative de gestion, la modification corrélative du tableau des effectifs n'a pu être soumise plus tôt à l'organe délibérant ;

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 038-213804990-20261102-D_12_02112026-DE

Considérant qu'il convient de régulariser la situation budgétaire de l'emploi dès la présente séance, sans que cette création ne puisse toutefois présenter d'effet rétroactif sur la nomination administrative de l'agent ;

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs afin de permettre la nomination de cet agent promu, et la suppression concomitante de son emploi d'origine ;

Considérant qu'il s'agit d'une modification de la structure des emplois liée exclusivement à l'avancement de grade d'un agent, n'entraînant pas de réorganisation de service, l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST) n'est pas requis ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

VALIDE la création d'un emploi budgétaire de Technicien principal 1ère classe à temps complet correspondant au poste de Responsable des Services Techniques, à compter du 02 novembre 2026 ;

DECIDE la suppression concomitante de l'emploi budgétaire de Technicien principal 2ème classe à temps complet précédemment occupé par l'agent, à compter du 02 novembre 2026

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

CHARGE Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des emplois et des effectifs qui sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

Le Maire
Valérie CHALLON

Mairie de Susville 38 Isère

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 4 novembre 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.

Mairie de Susville 38 Isère